



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

*Chambre de Commerce et
d'Industrie de Région Normandie*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie
1 rue René Cassin - Saint Contest - BP 20110 - 14652 Carpiquet Cedex
Ce rapport contient 37 pages
Référence : TF-202-001



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie

Siège social : 1 rue René Cassin - Saint Contest - BP 20110 - 14652 Carpiquet Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier le 3 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Engagements sociaux" de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux refacturations du personnel mis à disposition et des engagements associés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction, du Trésorier et de la Commission des Finances relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction et au Trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il appartient à la Commission des Finances d'émettre un avis sur ces comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville-Saint-Clair, le 15 avril 2020

KPMG Audit Normandie

Thomas Fécamp
Associé

BILAN

ACTIF	Exercice au 31/12/2019			Exercice au 31/12/2018
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	5 675 521,21	5 241 617,51	433 903,70	771 702,42
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	679,75	679,75		
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS				135 827,83
CONSTRUCTIONS	16 246,34	1 436,97	14 809,37	759 669,02
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	1 288 563,24	1 160 915,38	127 647,86	174 619,77
IMMOB. CORPORELLES EN COURS				
IMMOBIL. MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS	286 531,63	232 000,00	54 531,63	54 531,63
CREANC. RATTACH. A DES PARTICIP.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	58 031,07		58 031,07	58 031,07
PRETS				
PRETS AVCS INTER-SERV. ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	11 228 418,79	18 293,94	11 210 124,85	13 008 479,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	18 553 992,03	6 654 943,55	11 899 048,48	14 962 861,59
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.				
EN-COURS DE PRODUCT. (BIENS)				
EN-COURS DE PRODUCT. (SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACPTE. VERS/. CDES	57 360,70		57 360,70	62 482,59
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 262 434,87	25 021,14	5 237 413,73	4 295 529,52
AUTRES	277 751,83	1 710,00	276 041,83	280 562,12
CREANCES DIVERSES (3)	141 489,31		141 489,31	219 451,06
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES	3 370 430,14		3 370 430,14	4 944 083,30
DISPONIBILITES	4 498 352,21		4 498 352,21	3 446 320,07
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	68 746,44		68 746,44	71 382,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 676 565,50	26 731,14	13 649 834,36	13 319 810,70
CHARGES A REP. S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	32 230 557,53	6 681 674,69	25 548 882,84	28 282 672,29
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

BILAN

PASSIF	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL		
(Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
APPORTS	254 331,29	254 331,29
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES	16 466,00	16 466,00
REPORT A NOUVEAU	(938 598,50)	3 088 757,75
RESULTAT DE L'EXERCICE	(935 000,37)	(4 027 356,25)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		33 443,55
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(1 602 801,58)	(634 357,66)
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	5 676 721,00	7 556 494,00
PROVISIONS POUR CHARGES	7 962 178,00	8 235 978,00
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	13 638 899,00	15 792 472,00
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	11,62	11,62
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)		
- Dont Emprunts		
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		13 950,00
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		6 378,50
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 577 152,34	1 118 567,75
DETTES FISCALES ET SOCIALES	8 930 330,90	9 281 897,04
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	828 756,68	273 846,14
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	2 125 511,34	1 435 677,15
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	51 022,54	994 229,75
TOTAL DETTES	13 512 785,42	13 124 557,95
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	25 548 882,84	28 282 672,29
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

	Budget Exécuté 31/12/2018 (A)	Budget Rectificatif 31/12/2019 (B)	Budget Exécuté 31/12/2019 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
Charges d'exploitation				
Parts contributives (A)	33 448 644,00	29 040 925,00	28 918 804,49	(122 120,51)
Achats de marchandises variation de stock	64 693,96	98 000,00	73 264,55	(24 735,45)
Achats mat.premières et autres approv. variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 253 452,34	3 182 220,00	2 747 549,78	(434 670,22)
Impôts, Taxes et Versements assimilés	4 035 902,36	3 575 204,00	3 749 521,34	174 317,34
Salaires et traitements	42 669 854,48	40 693 026,00	41 831 039,71	1 138 013,71
Charges sociales	21 321 009,05	18 850 162,00	20 113 752,97	1 263 590,97
Dotations aux amortissements et prov. sur immobilisations : dotations aux amort.	1 383 701,28	1 217 887,00	1 418 983,18	201 096,18
sur immobilisations : dotations aux prov.				
sur actif circulant : dotations aux prov.	23 311,75		2 470,00	2 470,00
pour risques et charges : dotations aux prov.	1 406 502,00	700 000,00	1 156 035,00	456 035,00
Autres charges	582 020,63	449 307,00	516 207,16	66 900,16
Contributions versées aux services				
Sous-total (B)	74 740 447,85	68 765 806,00	71 608 823,69	2 843 017,69
Total (A +B) = I	108 189 091,85	97 806 731,00	100 527 628,18	2 720 897,18
Quotes-parts de résultat s/operations (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions	253 179,94			
Interêts et charges assimilées	1 389,13		76 500,00	76 500,00
Différences négatives de change	58,04			
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL III	254 627,11		76 500,00	76 500,00
Charges exceptionnelles				
sur opérations de gestion	66 240,19		1 542,34	1 542,34
sur opérations en capital	1 521,62	846 228,00	850 667,31	4 439,31
Dotations aux amortissements et provisions	6 363 770,25			
TOTAL IV	6 431 532,06	846 228,00	852 209,65	5 981,65
Impôts sur les bénéfices (V)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	114 875 251,02	98 652 959,00	101 456 337,83	2 803 378,83
Solde créditeur = Bénéfice				
TOTAL GENERAL	114 875 251,02	98 652 959,00	101 456 337,83	2 803 378,83

OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS

	Budget Exécuté 31/12/2018 (A)	Budget Rectificatif 31/12/2019 (B)	Budget Exécuté 31/12/2019 (C)	Différence (D) = (C) - (B)
	Net	Net	Net	Ecart
TACFE	32 016 999,00	25 666 566,00	25 666 566,00	
TACVAE	11 496 686,00	11 270 579,00	11 270 579,00	
Contribution reçue				
Reliquats sur exercices antérieurs	783 884,63	24 609,00	361 488,00	336 879,00
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	44 297 569,63	36 961 754,00	37 298 633,00	336 879,00
Ventes de marchandises	122 946,83	128 800,00	134 976,23	6 176,23
Production vendue (biens et services)	1 818 634,24	1 722 630,00	1 743 991,74	21 361,74
2 - Chiffre d'affaires	1 941 581,07	1 851 430,00	1 878 967,97	27 537,97
Production stockée				
Production immobilisée				
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	422 568,36	590 956,00	502 520,16	(88 435,84)
- dont : taxe d'apprentissage				
- : Etat et divers	48 118,66	54 250,00	120 716,89	66 466,89
- : Région et autres collectivités	158 888,75	172 535,00	122 936,91	(49 598,09)
- : Europe	215 560,95	364 171,00	258 866,36	(105 304,64)
Reprise sur provisions et amortissements	1 716 628,85	1 286 977,00	3 338 769,94	2 051 792,94
Transferts de charges	56 936 680,60	53 443 028,00	53 999 140,79	556 112,79
Autres produits	79 025,77	1 466 455,00	1 501 693,07	35 238,07
Contribution reçue des services				
Quotes-parts de résultats sur op. faites en commun				
3 - Sous-total	59 154 903,58	56 787 416,00	59 342 123,96	2 554 707,96
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	105 394 054,28	95 600 600,00	98 519 724,93	2 919 124,93
Produits des participations				
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	21 209,77	10 000,00	7 302,48	(2 697,52)
Reprise sur provisions			76 500,00	76 500,00
Transfert de charges				
Différences positives de change	145,78		2,75	2,75
Produits nets sur cession de valeurs mobilières				
4 - Produits financiers	21 355,55	10 000,00	83 805,23	73 805,23
Opérations de gestion	48 721,31	1 314,00	1 563,84	249,84
Cessions d'éléments d'actif *	298,50	1 881 300,00	1 881 300,00	
Quotes-parts des subv d'invest virées au résultat *	3 715,94		33 443,46	33 443,46
Autres produits exceptionnels *				
Reprises sur provisions				
Transferts de charges	5 379 749,19		1 500,00	1 500,00
5 - Produits exceptionnels	5 432 484,94	1 882 614,00	1 917 807,30	35 193,30
Total des produits (1+2+3+4+5)	110 847 894,77	97 493 214,00	100 521 337,46	3 028 123,46
6 - Solde débiteur = Perte	4 027 356,25	1 159 745,00	935 000,37	(224 744,63)
Total général (1+2+3+4+5+6)	114 875 251,02	98 652 959,00	101 456 337,83	2 803 378,83

Budget Exécuté - 31/12/2019
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	Budget	Budget	Budget	Variation BE	31/12/2019	Variation Prév	31/12/2019
	Exécuté 31/12/2018	Rectifié 31/12/2019	Exécuté 31/12/2019	en volume	en %	en volume	en %
ELEMENTS D'AUGMENTATION DE LA CAF (A)							
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 521,62	846 228,00	850 667,31	849 145,69	55805,4%	4 439,31	0,5%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	9 430 465,22	1 917 887,00	2 577 488,18	-6 852 977,04	-72,7%	659 601,18	34,4%
Bénéfice de l'exercice							
SOUS-TOTAL A :	9 431 986,84	2 764 115,00	3 428 155,49	-6 003 831,35	-63,7%	664 040,49	24,0%
ELEMENTS DE DIMINUTION DE LA CAF (B)							
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	298,50	1 881 300,00	1 881 300,00	1 881 001,50	630151,3%		
777 - Quotes-parts des subv d'invest virées au résultat	3 715,94		33 443,46	29 727,52	800,0%	33 443,46	
78 - Reprises sur amortissements et provisions	6 217 896,85	1 286 977,00	1 616 914,94	-4 600 981,91	-74,0%	329 937,94	25,6%
Perte de l'exercice	4 027 356,25	1 159 745,00	935 000,37	-3 092 355,88	-76,8%	-224 744,63	-19,4%
SOUS-TOTAL B :	10 249 267,54	4 328 022,00	4 466 658,77	-5 782 608,77	-56,4%	138 636,77	3,2%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-817 280,70	-1 563 907,00	-1 038 503,28	-221 222,58	27,1%	525 403,72	-33,6%

Budget Exécuté - 31/12/2019

OPERATIONS EN CAPITAL

Emplois	Budget Exécuté 31/12/2018	Budget Rectificatif 31/12/2019	Budget Exécuté 31/12/2019	Variation BE 31/12/2019 en volume en %		Variation Prév 31/12/2019 en volume en %	
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	647 869,06	932 351,00	1 077 692,38	429 823,32	66,3%	145 341,38	15,6%
- Immobilisations incorporelles	592 121,63	513 079,00	929 936,92	337 815,29	57,1%	416 857,92	81,2%
- Immobilisations corporelles	55 747,43	419 272,00	74 255,46	18 508,03	33,2%	-345 016,54	-82,3%
- Immobilisations mises en concession							
- Immobilisations financières			73 500,00	73 500,00		73 500,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Réduction des capitaux propres							
Augmentation des stocks et en-cours							
Remboursements des emprunts et autres dettes financières	62 115,12		13 950,00	-48 165,12	-77,5%	13 950,00	
Opérations en capital interservices							
Total des Emplois	709 984,18	932 351,00	1 091 642,38	381 658,20	53,8%	159 291,38	17,1%
Excédent budgétaire global de l'exercice							

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

-817 280,70	-1 563 907,00	-1 038 503,28

Ressources	Budget Exécuté 31/12/2018	Budget Rectificatif 31/12/2019	Présent budget : Exécuté 31/12/2019	Variation BE en volume en %		Variation Prév en volume en %	
Capacité d'autofinancement de l'exercice	-817 280,70	-1 563 907,00	-1 038 503,28	-221 222,58	27,1%	525 403,72	-33,6%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles							
- Immobilisations corporelles	298,50	1 881 300,00	1 881 300,00	1 881 001,50	#####		
- Immobilisations mises en concession							
- Immobilisations financières	370 320,04	1 500,00	150 000,00	-220 320,04	-59,5%	148 500,00	9900,0%
Subventions d'investissement							
Augmentation des autres capitaux propres							
Diminution des stocks et en-cours							
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C							
Emprunts et autres dettes financières							
Opérations en capital interservices							
Total des Ressources	-446 662,16	318 893,00	992 796,72	1 439 458,88	-322,3%	673 903,72	211,3%
Déficit budgétaire global de l'exercice	1 156 646,34	613 458,00	98 845,66	-1 057 800,68	-91,5%	-514 612,34	-83,9%
Pour mémoire : Fonds de roulement net	209 214,37	-400 804,63	137 060,56	-72 153,81	-34,5%	537 865,19	-134,2%
Solde budgétaire	-1 156 646,34	-613 458,00	-98 845,66	1 057 800,68	-91,5%	514 612,34	-83,9%

Ratios :

- Subventions / Investissement

- CAF / Investissement

- Solde budgétaire / Fds de Roulement net initial

-0,85	-2,88	-0,42

Budget Executé - 31/12/2019

TABLEAU DE FINANCEMENT

Attention, les soldes du tableau de financement ne sont pas équilibrés

1ère partie : Emplois et ressources stables					
Emplois	31/12/2019	31/12/2018	Ressources	31/12/2019	31/12/2018
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			Capacité d'autofinancement de l'exercice	- 1 038 503,28	- 817 280,70
Immobilisations incorporelles	929 936,92	592 121,63	Cessions (ou réductions) d'éléments de l'actif immobilisé :		
Immobilisations corporelles	74 255,46	55 747,43	Immobilisations incorporelles	-	
Immobilisations mises en concession	-		Immobilisations corporelles	1 881 300,00	298,50
Immobilisations financières	73 500,00		Immobilisations mises en concession	-	
			Immobilisations financières	150 000,00	370 320,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)	-		Augmentation des capitaux propres :		
Réduction des capitaux propres	-		Subventions d'investissement (d)	-	-
Diminution des fonds collectés au titre de la PEEC	-		Augmentation des autres capitaux propres	-	-
Remboursements de dettes financières(b)	13 950,00	62 115,12	Augmentation des fonds collectés au titre de la PEEC	-	
			Augmentation des dettes financières (b) (c)	-	
I Augmentation du fonds de roulement :	-	-	I Diminution du fonds de roulement :	98 845,66	1 156 646,34
Total :	1 091 642,38	709 984,18	Total :	1 091 642,38	709 984,18

2ème partie : Emplois et ressources circulants hors trésorerie					
Emplois			Ressources		
Augmentation des stocks et en-cours	-	-	Diminution des stocks et en-cours	-	-
Diminution des dettes fournisseurs	-	915 832,80	Augmentation des dettes fournisseurs	458 584,59	-
Augmentation des créances clients	915 192,27	-	Diminution des créances clients	-	918 538,71
Diminution des autres dettes circulantes (hors trésorerie)	56 407,12	-	Augmentation des autres dettes circulantes (hors trésorerie)	-	123 494,29
Augmentation des autres actifs circulants (hors trésorerie)	-	-	Diminution des autres actifs circulants (hors trésorerie)	1 663 892,69	1 422 212,53
Dont augmentation des valeurs mobilières de placement	-	-	Dont diminution des valeurs mobilières de placement	1 573 653,16	1 376 707,53
II Diminution du besoin en fonds de roulement :	1 150 877,89	1 548 412,73	II Augmentation du besoin en fonds de roulement :	-	-
Total :	2 122 477,28	2 464 245,53	Total :	2 122 477,28	2 464 245,53

3ème partie : Trésorerie					
Emplois			Ressources		
Augmentation des disponibilités	1 052 032,14	391 766,48	Diminution des disponibilités	-	-
Diminution des concours bancaires et soldes créditeurs de banques	-	-	Augmentation des concours bancaires et soldes créditeurs de banques	-	-
III Diminution trésorerie :	-	-	III Augmentation trésorerie :	1 052 032,14	391 766,48
Total :	1 052 032,14	391 766,48	Total :	1 052 032,14	391 766,48

I - Variation du fonds de roulement

= II - Variation du besoin en fonds de roulement

+ III - Variation de la trésorerie

I - Variation du fonds de roulement

= II - Variation du besoin en fonds de roulement

+ III - Variation de la trésorerie

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

(d) Augmentation brute des subventions d'investissement pendant l'exercice

Budget Exécuté - 31/12/2019
FONDS DE ROULEMENT

Fonds de roulement	Budget Exécuté 31/12/2018	Budget Prévisionnel 31/12/2019	Budget Exécuté 31/12/2019	Variation BE 31/12/2019 en volume en %	Variation Prév 31/12/2019 en volume en %
Capital Social ou Apports	254 331,29	254 331,29	254 331,29		
Ecart de réévaluation					
Réserves	16 466,00	16 466,00	16 466,00		
Provisions réglementées					
Report à nouveau	3 088 757,75	-938 598,50	-938 598,50	-4 027 356,25 -130,4%	
Résultat net de l'exercice	-4 027 356,25	-1 159 745,00	-935 000,37	3 092 355,88 -76,8%	224 744,63 -19,4%
Subventions d'investissements	33 443,55	33 443,55		-33 443,55 -100,0%	-33 443,55 -100,0%
Droits du concédant					
Provisions pour risques	7 556 494,00	7 556 494,00	5 676 721,00	-1 879 773,00 -24,9%	-1 879 773,00 -24,9%
Provisions pour charges	8 235 978,00	7 652 440,00	7 962 178,00	-273 800,00 -3,3%	309 738,00 4,0%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	11,62	11,62	11,62		
Autres emprunts et dettes assimilées	13 950,00	13 950,00		-13 950,00 -100,0%	-13 950,00 -100,0%
Prêts et avances interservices reçus					
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction					
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours					
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	53 423,08	49 984,08	26 731,14	-26 691,94 -50,0%	-23 252,94 -46,5%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers					
1 - Eléments de passif	15 225 499,04	13 478 777,04	12 062 840,18	-3 162 658,86 -20,8%	-1 415 936,86 -10,5%
Prêts et avances interservices accordés					
Immobilisations incorporelles	771 702,42	431 912,42	433 903,70	-337 798,72 -43,8%	1 991,28 0,5%
Immobilisations corporelles	1 070 116,62	278 142,62	142 457,23	-927 659,39 -86,7%	-135 685,39 -48,8%
Parts dans les entreprises liées					
Immobilisations financières	13 121 042,55	13 119 542,55	11 322 687,55	-1 798 355,00 -13,7%	-1 796 855,00 -13,7%
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
2 - Eléments d'actif	14 962 861,59	13 829 597,59	11 899 048,48	-3 063 813,11 -20,5%	-1 930 549,11 -14,0%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	262 637,45	-350 820,55	163 791,70	-98 845,75 -37,6%	514 612,25 -146,7%
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours					
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	53 423,08	49 984,08	26 731,14	-26 691,94 -50,0%	-23 252,94 -46,5%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)					
4 - Provisions	53 423,08	49 984,08	26 731,14	-26 691,94 -50,0%	-23 252,94 -46,5%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	209 214,37	-400 804,63	137 060,56	-72 153,81 -34,5%	537 865,19 -134,2%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation					
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	209 214,37	-400 804,63	137 060,56	-72 153,81 -34,5%	537 865,19 -134,2%
Terrains à aménager					
Terrains ou immeubles en cours					
Terrains ou immeubles achevés					
Stocks provenant d'immobilisations					
8 - Stocks et en-cours					
Fonds de roulement net disponible (7-8)	209 214,37	-400 804,63	137 060,56	-72 153,81 -34,5%	537 865,19 -134,2%
<u>Pour mémoire :</u>					
- Valeurs mobilières et disponibilités					
- Trésorerie / Fds de roulement net					
- Fds de R net / jours de charges					
				FdR net inférieur à 2 mois de charges	

CCI NORMANDIE

PARTIES CONSTITUTIVES DU FONDS DE ROULEMENT

Budget Exécuté - 31/12/2019

	ENSEMBLE DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE	SERVICE P.E.E.C	CONCESSIONS	ENSEMBLE DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE HORS "PEEC" ET CONCESSIONS
ACTIF I.....	11 899 048,48			11 899 048,48
PASSIF II.....	12 062 840,18			12 062 840,18
CORRECTION III.....	26 731,14			26 731,14
FONDS DE ROULEMENT I-II-III.....	137 060,56	0,00	0,00	137 060,56
RELIQUATS D'EMPRUNTS IV.....				0,00
FONDS DE ROULEMENT HORS RELIQUATS D'EMPRUNTS I-II-III-IV.....	137 060,56	0,00	0,00	137 060,56

CCI NORMANDIE

PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS INTER-SERVICES

	TOTAL	SERVICE GENERAL	SERVICE FORMATION	SERVICE PORTS	SERVICE AEROPORTS	SERVICE AMENAGEMENTS	SERVICE P.E.E.C	SERVICE DIVERS
<u>CHARGES :</u>								
.1868 Contributions versées aux services								
.186 (sauf 1868)Autres charges inter-services								
TOTAL								
<u>PRODUITS :</u>								
.1878 Contributions reçues des autres services								
.187 (sauf 1878) autres produits inter-services								
TOTAL								

VARIATIONS PENDANT L'EXERCICE DES PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES

	TOTAL	SERVICE GENERAL	SERVICE FORMATION	SERVICE PORTS	SERVICE AEROPORTS	SERVICE AMENAGEMENTS	SERVICE P.E.E.C	SERVICE DIVERS
EMPLOIS :								
.183 Prêts et avances accordés pendant l'exercice (1).....								
.184 Remboursements effectués de prêts et avances reçus (2)..								
.185 Avances nettes de trésorerie accordées pendant l'exercice (3)								
TOTAL								
RESSOURCES :								
.184 Prêts et avances reçus pendant l'exercice (4).....								
.183 Remboursements reçus de prêts et avances accordés (5)..								
.185 Avances nettes de trésorerie reçues pendant l'exercice (6)								
TOTAL								

(1) Variations positives des comptes 183

(2) Variations négatives des comptes 184

(3) Variations nettes positives des comptes 185

(4) Variations positives des comptes 184

(5) Variations négatives des comptes 183

(6) Variations nettes négatives des comptes 185

ENDETTEMENT DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE

	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE TOTALE	ENDETTEMENT TOTAL	ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS DE TROIS ANS	ECHEANCES A PLUS DE CINQ ANS	ECHEANCES A PLUS DE DIX ANS
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
			0,00 €						
TOTAL: ENSEMBLE DE LA COMPAGNE CONSULAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CCI NORMANDIE
COLLECTES

	Fonds collectés pendant l'exercice 31/12/2018	Fonds collectés pendant l'exercice 31/12/2019		Utilisation des fonds collectés	
		Prévu	Réalisé	Attributions aux services de la C.C.I.	Rétrocessions externes
.Taxe d'apprentissage	38 005 596		36 024 010	583 589	35 582 830
. Formation continue					
. Efforts de construction					

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31/12/2019

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
Immobilisations incorporelles	4 759 009,37	929 936,92		12 745,33		5 676 200,96
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 758 329,62	929 936,92		12 745,33		5 675 521,21
Fonds commercial (1)						
Autres, immobilisations incorporelles en cours	679,75					679,75
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	3 034 705,77	74 255,46	963,38	1 804 151,65	963,38	1 304 809,58
Terrains	135 827,83			135 827,83		
Constructions	1 648 580,21			1 632 333,87		16 246,34
Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
Autres	1 250 297,73	74 255,46	963,38	35 989,95	963,38	1 288 563,24
Immobilisations corporelles en cours						
Immobilisations mises en concession						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières	13 447 836,49	73 500,00	351 848,00	150 000,00	2 150 203,00	11 572 981,49
Participations (c)	363 031,63	73 500,00		150 000,00		286 531,63
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés	58 031,07					58 031,07
Prêts						
Autres	13 026 773,79		351 848,00		2 150 203,00	11 228 418,79
TOTAL	21 241 551,63	1 077 692,38	352 811,38	1 966 896,98	2 151 166,38	18 553 992,03

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

31/12/2019

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B					C				D
	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
RUBRIQUES (a)		TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles	3 987 306,95	1 267 735,64		1 267 735,64			12 745,33				5 242 297,26
Frais d'établissement											
Frais de recherche et de développement											
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 986 627,20	1 267 735,64		1 267 735,64			12 745,33				5 241 617,51
Fonds commercial (1)											
Autres, immobilisations incorporelles en cours	679,75										679,75
Avances et acomptes											
Immobilisations corporelles	1 964 589,15	151 247,54		151 247,54			953 484,34				1 162 352,35
Terrains											
Constructions	888 911,19	33 880,65		33 880,65			921 354,87				1 436,97
Installations techniques, matériels, et outillage industriels											
Autres	1 075 677,96	117 366,89		117 366,89			32 129,47				1 160 915,38
Immobilisations corporelles en cours											
Immobilisations mises en concession											
Avances et acomptes											
Immobilisations financières											
Participations (c)											
Créances rattachées à des participations											
Titres immobilisés											
Prêts											
Autres											
TOTAL	5 951 896,10	1 418 983,18		1 418 983,18			966 229,67				6 404 649,61

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES PROVISIONS

31/12/2019

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	7 556 494,00	699 980,00	2 579 753,00	5 676 721,00
Provisions pour litiges	446 500,00	3 000,00	302 500,00	147 000,00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques	7 109 994,00	696 980,00	2 277 253,00	5 529 721,00
Provisions pour charges	8 235 978,00	456 055,00	729 855,00	7 962 178,00
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
Autres provisions pour charges	8 235 978,00	456 055,00	729 855,00	7 962 178,00
Provisions pour dépréciations	380 217,02	75 970,00	179 161,94	277 025,08
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	326 793,94	73 500,00	150 000,00	250 293,94
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	53 423,08	2 470,00	29 161,94	26 731,14
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	16 172 689,02	1 232 005,00	3 488 769,94	13 915 924,08
		Exploitation :	1 158 505,00	3 338 769,94
		Financière :	76 500,00	
		Exceptionnelle :		

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice au 31/12/2019

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)	11,62	11,62		
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des				
Autres	11 228 418,79	2 053 895,79	9 174 523,00	établissements de crédit dont :				
				- à 1 an au maximum à l'origine				
				- à plus d'1 an à l'origine				
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Créances Clients et Comptes rattachés	5 262 434,87	5 262 434,87		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 577 152,34	1 577 152,34		
Autres	419 241,14	419 241,14		Dettes fiscales et sociales	8 930 330,90	8 930 330,90		
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	828 756,68	828 756,68		
Charges constatées d'avance	68 746,44	68 746,44		Autres dettes (3)	2 125 511,34	2 125 511,34		
				Produits constatés d'avance	51 022,54	51 022,54		
TOTAL	16 978 841,24	7 804 318,24	9 174 523,00	TOTAL	13 512 785,42	13 512 785,42		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités	3 848 287 182 929
TOTAL	4 031 216

CHARGES A PAYER

Exercice au 31/12/2019

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	702 758
Dettes fiscales et sociales	4 156 163
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 655
Autres dettes :	163 058
TOTAL	5 024 634

Exercice au 31/12/2019

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	51 023
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	51 023

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	68 746
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	68 746

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Informations financières				
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Chiffre d'affaires
1.Filiales (détenues à plus de 50 %)	Voir état page 29				
2.Participations (détenues entre 10 et 50 %)					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
.Valeurs comptables des titres détenus :				
. Brute.....			344 563	
. Nette.....			112 563	
. Montant des subventions accordées.....				
. Montant des prêts et avances accordés.....				
. Montant des engagements donnés (*).....				
. Montant des dividendes encaissés.....				

(*) Cautions, avals, garanties

CCI NORMANDIE

GARANTIES ET CAUTIONS ACCORDEES

Garantie (G) ou Caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours au 31/12/2019	Dénomination du Bénéficiaire	Observations

Etat des Immobilisations Financières au 31/12/2019

Nature	Valeur brute des immo. Au 31/12/18	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immo. Au 31/12/19
PARTICIPATION				
Normandie Capital (261100) = 53 400 € Acquisition en 2000 de 5 340 actions à 10 € Pour mémoire engagement pris par la CRCI financement seconde tranche 150 000 F soit 22 867.35 € (délibération du 22/06/2000) Normandie Capital (271100) = 53 400 €	106 800,00			106 800,00
SAS.CCI.fr (261100) = 131,63 € Acquisition en 2002 1 action à 500 € Acquisition en 2005 143 actions à 10 € Réduction du capital en 2005 13.1625631 actions à 10 € SAS CCI.fr(271100) = 500 €	631,63			631,63
SAPHYN (261100) Participation au capital 100 actions	1 000,00			1 000,00
SAPN (271800) Aquisition au 31/12/92 1 Action 100 F soit 15.24 € (enregistrée en charge) au 26/07/94 178 actions à 15.24 €. Valeur bilan au 31/12/94 17 800 F soit 2 713.59 € SAPN (271100) = 1 417,48 € Souscription 25/07/94 93 Actions à 15,24 €	4 131,07			4 131,07
SAS Investir en Normandie (261100) Acquisition le 11.06.15 de 1500 parts à 1 000 € Délibération du 18.12.2014	150 000,00		150 000,00	0,00
SAS Investir Ensemble (261100) 73 500 parts à 1 €		73 500,00		73 500,00
KIOSK TO INVEST Augmentation Capital (261100) Aquisition 793 actions le 04.12.2017 Délibération du 29.09.2017	158 500,00			158 500,00
Sous total Participation	421 062,70	73 500,00	150 000,00	344 562,70
PRÊTS ET AVANCES				
CLIC-NORMAND Avance remboursable (276100) Versement le 24/12/2008 Avance remboursable sous 10 ans décision du Bureau du CLIC du 14 mars 2014	18 293,94			18 293,94
CCIT EURE Prêt (276200) Etudes préalables à la mise à 2X2 voies entre NONANCOURT et ALENCON Délibération n°2012-155 AG du 29.11.2012	50 000,00			50 000,00
CCIT FECAMP Avance de trésorerie (276200) Délibération du 06.06.2013	0,00			0,00
Sous total Prêts et Avances	68 293,94	0,00	0,00	68 293,94
TOTAL	489 356,64	73 500,00	150 000,00	412 856,64

Hors bilan actif : Participation à hauteur de 10 % Syndicat Mixte ISF

**Etat des dépréciations
des Immobilisations Financières au 31/12/2019**

Nature	Valeur brute des immo. Au 31/12/18	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immo. Au 31/12/19
PARTICIPATION				
Normandie Capital (261100) = 53 400 € Acquisition en 2000 de 5 340 actions à 10 € Pour mémoire engagement pris par la CRCI financement seconde tranche 150 000 F soit 22 867.35 € (délibération du 22/06/2000) Normandie Capital (271100) = 53 400 €	0,00			0,00
SAS.CCI.fr (261100) = 131,63 € Acquisition en 2002 1 action à 500 € Acquisition en 2005 143 actions à 10 € Réduction du capital en 2005 13.1625631 actions à 10 € SAS CCI.fr(271100) = 500 €	0,00			0,00
SAPHYN (261100) Participation au capital 100 actions	0,00			0,00
SAPN (271800) Aquisition au 31/12/92 1 Action 100 F soit 15.24 € (enregistrée en charge) au 26/07/94 178 actions à 15.24 €. Valeur bilan au 31/12/94 17 800 F soit 2 713.59 € SAPN (271100) = 1 417,48 € Souscription 25/07/94 93 Actions à 15,24 €	0,00			0,00
SAS Investir en Normandie (261100) Acquisition le 11.06.15 de 1500 parts à 1 000 € Délibération du 18.12.2014	150 000,00		76 500,00	73 500,00
KIOSK TO INVEST Augmentation Capital (261100) Aquisition 793 actions le 04.12.2017 Délibération du 29.09.2017	158 500,00			158 500,00
Sous total Participation	308 500,00	0,00	76 500,00	232 000,00
PRÊTS ET AVANCES	297600			
CLIC-NORMAND Avance remboursable (276100) Versement le 24/12/2008 Avance remboursable sous 10 ans décision du Bureau du CLIC du 14 mars 2014	18 293,94			18 293,94
CCIT EURE Prêt (276200) Etudes préalables à la mise à 2X2 voies entre NONANCOURT et ALENCON Délibération n°2012-155 AG du 29.11.2012	0,00			0,00
CCIT FECAMP Avance de trésorerie (276200) Délibération du 06.06.2013	0,00			0,00
Sous total Prêts et Avances	18 293,94	0,00	0,00	18 293,94
TOTAL	326 793,94	0,00	76 500,00	250 293,94

Modalités lors de la création de la CCI Normandie

Le décret n° 2015-1629 du 10 décembre 2015 porte création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016.

Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité de l'exploitation ;*
- *Indépendances des exercices ;*
- *Permanence des méthodes comptables;*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de la circulaire n°1111 du 30 mars 1992. La méthode de base retenue pour l'évaluation des dépenses inscrites en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

- Restructurations et suppressions de postes

Dans le cadre de la restructuration de la CCIR Normandie décidée par AG CCI Normandie du 27 septembre 2018 (5 suppressions de postes) et AG CCI Normandie du 6 février 2019 (25 suppressions de postes) : 27 licenciements pour suppression d'emploi concernant du personnel CCIR Normandie sont intervenus en 2019 ainsi que 1 licenciement pour autre motif, 1 mise à la retraite et 3 ruptures conventionnelles.

Le montant des indemnités de licenciement totalise 2 290 340 € brut (soit 2.9 M€ chargé).

Une provision pour risques limitée aux décisions prises avant le 31/12/2018 avait été constatée à la clôture à hauteur de 601 402 € ; elle a été intégralement reprise au 31/12/2019.

Dans le cadre des décisions prise en AG CCI Normandie du 27 septembre 2018 (2 suppressions de postes) et AG CCI Normandie du 6 février 2019 (5 suppressions de postes) : 8 licenciements pour suppression d'emploi concernant du personnel mis à disposition de la CCI Seine Mer Normandie sont intervenus en 2019.

Le montant des indemnités de licenciement 2019 totalise 635 945 € brut.

Une provision pour risques limitée aux décisions prises avant le 31/12/2018 avait été constatée à la clôture à hauteur de 153 785 € ; elle a été intégralement reprise au 31/12/2019.

Dans le cadre des décisions prise en AG CCI Normandie du 6 février 2019 (suppression d'1 poste) 1 licenciement pour suppression d'emploi concernant du personnel mis à disposition de la CCI Seine Estuaire est intervenu en 2019.

Le montant des indemnités de licenciement totalise 190 780 € brut.

La décision étant intervenue postérieurement à la clôture 2018 il n'y avait pas eu de provision de constatée au 31/12/2018.

Dans le cadre des décisions prise en AG CCI Normandie du 6 février 2019 (suppression d'1 poste) 1 licenciement pour suppression d'emploi concernant du personnel mis à disposition de la CCI Portes de Normandie est intervenu en 2019.

Le montant des indemnités de licenciement 2019 totalise 34 293 € brut.

La décision étant intervenue postérieurement à la clôture 2018 il n'y avait pas eu de provision de constatée au 31/12/2018.

- **Cession des bâtiments**

Suite à la décision prise en AG CCI Normandie du 28 juin 2019, la CCI de Région Normandie a vendu le 9 décembre à la SCI Entreprise + un ensemble immobilier de bureaux de 465 m², situé au 23 rue Alfred Kastler 76130 Mont Saint-Aignan, pour un montant de 530 000 € (VNC 98 437 €).

Suite à la décision prise en AG CCI Normandie du 28 juin 2019, la CCI de Région Normandie a vendu le 6 décembre à la CCI Caen Normandie l'ensemble immobilier situé au 1 rue René Cassin 14562 CARPIQUET CEDEX pour un montant de 1 350 000 € (VNC 751 975 €).

Note relative aux postes du bilan

- **Les immobilisations incorporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Elles concernent les acquisitions de logiciels; les durées d'amortissement constatées sont :

- *de 3 ans à 4 ans pour les logiciels divers*
- *5 ans pour le SIRH mis en service en 2014 et la GRC en décembre 2016.*
- *pour les exercices 2017,2018 et 2019 : 1an pour les investissements financés par le fonds de péréquation institué par la Loi de Finance.*

- **Les immobilisations corporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie applique les règles relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés sur son bâtiment (les avis du Conseil National de la Comptabilité 2002-10 Amortissement et dépréciation des actifs et 2004-06 Définition et évaluation des actifs).

Les durées historiques retenues pour l'amortissement des constructions sont :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - Gros œuvre / Structure | de 40 ans à 50 ans |
| - Menuiseries extérieures | 25 ans |
| - Electricité | de 20 ans à 25 ans |
| - Plomberie - Sanitaire | de 20 ans à 25 ans |
| - Chauffage collectif | de 15 ans à 20 ans |
| - Etanchéité - Ravalement | 15 ans |
| - Ascenseur | 15 ans |

Les durées d'amortissement enregistrées sur les autres immobilisations :

- *Matériel de bureau et informatique* de 3 à 5 ans
- *Mobilier de bureau* de 5 ans à 10 ans

Pour les exercices 2017, 2018 et 2019 : 1an pour les investissements financés par le fonds de péréquation institué par la Loi de Finance.

- **Immobilisations financières**

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

- Prêts accordés par la CCIR aux CCIT

- L'avance de 50 000 € consentie à la CCIT de l'Eure en novembre 2012 pour sa participation au capital de la SAS Axe 12 Normandie reste pendante

- Autres créances immobilisées

Les créances liées aux engagements sociaux des CCIT sont enregistrées dans les comptes 276 :

- Indemnités de fin de carrière pour 4 943 981 € contre 4 623 899 € en 2018,
Il est à noter qu'à compter de 2019, aux fins de respecter la réciprocité des comptes avec les CCIT, la CCIR enregistre pour la CCI de Caen Normandie une provision et une créance IFC appliquant la méthode corridor, à la différence de toutes les autres CCI.
 - Allocation d'Ancienneté pour 2 251 654 € contre 2 423 506 € en 2018,
 - Créances diverses pour 84 000 € (*litiges*) contre 540 285 € (*SP, Litiges*) en 2018,
 - Engagements risque chômage-CMAC pour 3 878 887 € contre 5 369 187 € en 2018
(cf. point ci-dessous Engagements sociaux).

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **Apports**

La ligne « *Apports* » arrêtée à 254 331.29€ agrège les comptes 102800 « *Ecart d'ouverture du 1^{er} bilan* » des comptabilités des deux ex CCI de Région Basse Normandie pour 185 939.96€ et Haute Normandie pour 68 391.33€.

Ce compte 102800, qui a permis l'équilibre lors de la constitution des bilans de la CCIR Basse-Normandie et de la CCIR Haute Normandie, au 1^{er} Janvier 1992, constitue la situation nette à cette date.

- **Engagements sociaux**

Les comptes enregistrent au 31 décembre 2019 les provisions sociales suivantes :

- Comptes 151/158 provisions pour risques et charges
 - CMAC pour 5 529 720 € contre 6 354 806 € en 2018
 - Indemnités de fin de carrière pour 5 436 835 € contre 5 408 382 € en 2018
 - Allocation d'Ancienneté pour 2 525 343 € contre 2 827 596 € en 2018
 - Suppressions de postes pour 0 contre 755 187 € en 2018
 - Litige sociaux pour 147 000 € contre 446 500 € en 2018

Ces provisions concernent l'ensemble du personnel statutaire affecté aux CCI normandes.

- Comptes 428/438 Charges à payer
 - Congés Payés pour 1 862 285 € contre 2 043 528 € en 2018,
 - Compte Epargne temps pour 2 057 948 € contre 2 182 650 € en 2018.

Ces provisions concernent l'ensemble du personnel statutaire et de droit privé affecté aux CCI normandes.

En parallèle de cette prise en charge, et afin de neutraliser ces impacts dans les comptes de la CCI de Région, il a été constaté un transfert de charges par le débit des comptes 276 (autres créances immobilisées) et 418 (factures à établir) selon la nature de la provision.

Pour ce qui concerne les engagements liés au risque chômage CMAC :

Depuis le 01.01.2019, s'agissant du risque chômage, chaque CCI employeur (CCIR en général, CCIT pour les agents des SIC restés à l'échelon territorial) est devenue son propre assureur.

La CCI de Région Normandie a suivi les directives du réseau CCI France et comptabilisé une provision pour charges à la clôture des comptes 2018 (charge exceptionnelle 687) afin de couvrir l'engagement total concernant :

- en premier lieu le « stock » de personnes indemnisées (les allocataires « en cours » et les allocataires « dormants »)
- en second lieu les personnes (permanents, CDI, CDD) dans les effectifs au 31.12.N et susceptibles de devenir allocataires dans le futur concernant d'une part, les agents pour lesquels une décision de rupture contrainte ou conventionnelle a été actée avant le 31.12.N, d'autre part, les agents en CDD à la date du 31.12.N, quelle que soit la date de fin prévisionnelle du contrat.

Une créance est constatée par les CCIR sur les CCIT pour le personnel MAD (DR 681/CR 151 et créance sur la CCIT : DR 27/CR 791).

A compter de 2019, les charges correspondant aux indemnités versées ainsi que les variations de provisions ont été traitées en charges et produits d'exploitation.

Cette provision a été actualisée au 31.12.2019 selon le résultat de l'étude confiée par la CMAC au cabinet SPAC pour évaluer le risque chômage à fin 2019 en fonction du solde disponible de droits à indemnisation des allocataires (la CMAC disposant individu par individu d'un tableau indiquant les droits acquis, les droits consommés et donc le solde disponible).

Le pourcentage de cette base à prendre en compte dans l'évaluation de la provision a été estimé par l'actuaire SPAC à partir d'une loi de probabilité de sortie du chômage (= « loi de maintien dans le chômage ») et le risque appréhendé individu par individu mais avec une loi de sortie/maintien commune pour le réseau.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2019 (CMAC) :

- Taux d'actualisation de 0 %
- Taux d'évolution de l'inflation de 1.70 %
- Taux de progression des ARE de 1.70 %
- Taux de progression des CDD de 0 %
- Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail de 157 jours
- Age de début de carrière Cadres de 22 ans

- Age de début de carrière Non Cadres de 22 ans
- Table de mortalité Insee TD/TV 13-15

Pour ce qui concerne les indemnités de fin de carrière et les allocations d'ancienneté : la CCI de Région Normandie s'appuie sur les compétences d'un actuaire pour calculer ses engagements sociaux.

Les paramètres suivants ont été retenus pour les calculs d'actuariat 2019 (IFC et AA) :

- Taux annuel d'actualisation de 0.85 %
- Table de mortalité Insee F2008-2010
- Age de départ à la retraite de 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non cadres
- Turn-over annuel en fonction de la tranche d'âge
- Taux de charges patronales par agents concernés (moyenne Normandie 62%)
- Revalorisation annuelle des rémunérations de 1%

Les charges à payer concernant les provisions CP et CET tiennent compte des taux de charges patronales sociales et fiscales par agents concernés.

- **Produits à recevoir (Subventions)**

Les produits à recevoir font suite à des opérations menées par la CCIR Normandie et encadrées par des conventions.

Compte de résultat

Dispositions communes aux CCI

Au vu de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Au vu du décret n° 2010-1463 du 1^{er} décembre 2010, mettant en œuvre la réforme du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

- **Ressource fiscale**

- **TFCCI 2019**

Conformément au 4° de l'article L. 711-8, la chambre de commerce et d'industrie de région répartit le produit des impositions de toute nature qui lui sont affectées par la loi, après avoir déduit la quote-part qui recouvre, outre les dépenses nécessaires à son fonctionnement et aux missions propres qui lui sont confiées par le présent code, le financement des fonctions et missions qu'elle assure conformément au schéma régional d'organisation des missions.

Après détermination et déduction de cette quote-part, la répartition des ressources fiscales entre les chambres de commerce et d'industrie de sa circonscription est effectuée en conformité avec le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels, sur la base de la convention d'objectifs et de moyens et permet notamment de contribuer au financement des missions de proximité mentionnées à l'article L. 711-3.

La TFC affectée à la CCI de Région Normandie pour un montant de 37 298 633 € est répartie sur le territoire à hauteur de :

- CCI de Région pour 8 379 829 €
 - Ressource propre de l'année 8 018 341 €
 - FFCCIR 2015 (8^{ème} acompte) 336 879 €
 - Régularisation bases autoentrepreneurs pour 24 609 €
- Prélèvement France Télécom opéré pour le compte de l'Etat de 949 326€
- CCI Caen Normandie pour 3 138 830 €
- CCI Ouest Normandie pour 4 868 594 €
- CCI Portes de Normandie pour 5 279 589 €
- CCI Seine Estuaire pour 6 718 007 €
- CCI Seine Mer Normandie pour 7 964 458 €
- **Solde 2019 des fonds de péréquation 2018**

La loi de finances a introduit sur 3 années (2016, 2017, 2018) le versement d'un fonds de péréquation annuel prélevé sur la ressource fiscale de l'année (*quote-part de la TACVAE*) concourant au financement de projets liés à la modernisation du réseau des CCI.

La nature des axes éligibles au fonds de péréquation étant connus au cours du 2nd trimestre de l'année de versement des fonds, la réalisation effective des projets pouvait aller au-delà de l'année civile constatant le paiement de cette ressource fiscale.

Afin de lier la charge effective de chacun des projets à son financement, il a été décidé :

- de doter la charge d'amortissement sur une seule année
- d'enregistrer la ressource fiscale sur l'année de perception
- de constater le décalage entre financement et enregistrement de la dépense en isolant la quote-part du fonds de péréquation fléchée sur des projets dont la réalisation n'a été effective que sur l'année civile suivante en utilisant les comptes produits constatés d'avance en contrepartie du compte 758 produits de gestion courante.

- **FFCCIR 2015**

L'article 33 de la LFI 2015 stipule « *Par dérogation au 2 du III de l'article 1600 du code général des impôts, une somme de 500 millions d'euros, imputable sur le produit attendu de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, est affectée au budget général de l'Etat* » « *Ce prélèvement est réparti entre les établissements disposant d'un fonds de roulement, défini au 1^o du présent III, de plus de cent vingt jours de charges de fonctionnement* »

Sept CCI ne s'étaient pas acquittées au 15 décembre 2015 du montant du prélèvement sur FDR représentant une somme globale de 46.5 M€. En application des décisions du Bureau et du Comité directeur de CCI France, 111 CCI se sont associées à CCI France dont la CCIR pour déposer des requêtes en référé dites « mesures utiles » à l'encontre des autorités de tutelle concernées qui n'avaient pas réglé au 11 décembre 2015 la totalité de leur prélèvement dû au titre de l'article 33 de la LFI pour 2015.

Les deux CCIR estimaient un manque à percevoir de ressources fiscales de près de 2.7M€ sur la base des états 1259 transmis en début d'année 2015 par les deux DRFIP de Normandie. Par principe de prudence, les deux CCIR ont décidé de ne comptabiliser cette ressource fiscale que lorsqu'elle serait certaine ; soit au fur et à mesure qu'elle serait effectivement perçue.

La CCI de Région a enregistré des compléments de versements par la DGFIP sur les fonds FFCCIR 2015 :

- le 26 mai 2016 : la somme de 768 350 €,
- le 13 juin 2017 : la somme de 445 635 €,
- le 8 juin 2018 : la somme de 755 579 €,
- le 18 octobre 2019 : la somme de 336 879 €.

Le montant FFCCIR 2015 restant à recouvrer au 31.12.2019 s'élève à 430 669 € : son reversement est prévu par le mécanisme de reversement de la ressource fiscale 2020 par CCI France.

- **Personnel des CCI**

Les chambres de commerce et d'industrie de région (Article L.711-8 – 5°), dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, recrutent les personnels de droit privé et les affectent auprès des chambres de commerce et d'industrie territoriales ; mettent à disposition des chambres de commerce et d'industrie territoriales les agents publics, dont ceux soumis au statut prévu par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers, après avis de leur président ; gèrent leur situation conventionnelle et contractuelle ou statutaire. Les dépenses de rémunération des personnels ainsi mis à disposition constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées.

Cette disposition a généré, pour la CCIR une masse salariale de 65 624 238 € en 2019 (*67 962 360 € sur l'exercice 2018*) dont 55 504 877 € (*57 633 151 € sur l'exercice 2018*) pour le personnel mis à disposition dans les CCIT normandes.

Les effectifs moyens 2019 de la CCI Normandie rattachés au statut du personnel des CCI s'élèvent à 942 ETP (contre 1022.5 ETP en 2018).

Evènements postérieurs à la clôture

- **Assurance chômage**

En leur qualité d'établissements publics, les CCIR employeurs et les CCIT au titre de leurs services industriels et commerciaux (SIC) relèvent du régime d'auto-assurance en matière de chômage : elles assurent la charge financière et la gestion des allocations versées à leurs ex salariés.

La CMAC a assuré pour leur compte cette mission depuis sa création en 1982 jusqu'à fin 2018, la gestion opérationnelle étant depuis 2019 confiée par convention à Pôle emploi.

Jusqu'à présent, seules les CCIT employeurs de personnels dans les SIC avaient la possibilité de déroger au régime auto-assurance en adhérant au régime général géré par l'UNEDIC, ceci à titre irrévocable et au seul bénéfice de leur salariés de droit privé.

La loi PACTE du 22 mai 2019, en modifiant l'article L5424-2 du code du travail, a étendu cette possibilité d'adhésion irrévocable au régime général d'assurance chômage aux CCIR, ceci au bénéfice de toutes leurs catégories de personnel (agents publics mis à disposition ou non des CCIT, ou salariés de droit privé affectés ou non aux CCIT depuis la publication de la loi PACTE, ou encore salariés de leurs SIC).

Cette même loi a toutefois conditionné cette adhésion à l'assujettissement des CCI employeurs choisissant cette option à une sur cotisation temporaire dont le montant et la durée seraient fixés par décret : le décret du 30 décembre 2019 fixe ce montant à 0,20% de la masse salariale brute plafonnée à 4 fois le plafond de la sécurité sociale, et la durée d'assujettissement à 24 mois à compter du mois suivant la date de l'adhésion ou de la date de l'extension de l'adhésion au régime d'assurance chômage.

En application de ces nouvelles dispositions, toutes les CCIR pour l'ensemble de leur personnel, comme les CCIT pour leurs SIC, ont donc aujourd'hui la possibilité de basculer dans le régime général de l'assurance chômage pour la prise en charge de leurs ex salariés.

- Comptes combinés à produire à compter de l'exercice 2020

Article L.712-6 : Les chambres de commerce et d'industrie de région auxquelles sont rattachées des chambres de commerce et d'industrie territoriales établissent et publient chaque année des comptes combinés dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ces comptes sont transmis à CCI France.

- Crise sanitaire mondiale (COVID-19)

Une crise sanitaire très grave est constatée en France et dans le Monde en ce début d'année 2020. Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé qualifiait le COVID-19 de pandémie.

Des mesures de confinement ont été décidées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020.

La CCI Normandie, dans ce contexte et depuis lors, est contrainte de réduire son activité de manière temporaire afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur et d'assurer la sécurité de ses salariés. Dans le même temps, la CCI Normandie met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan légal et réglementaire afin de limiter les impacts financiers de la réduction d'activité.

Dans ce contexte, la CCI Normandie a mis en œuvre un plan de continuité d'activité aux fins de mettre en place des solutions de télétravail pour les collaborateurs et d'assurer la continuité des paiements des salaires et des fournisseurs, d'autre part, de maintenir grâce au télétravail les activités définies comme essentielles par son Ministère de Tutelle (Formalités internationales notamment) et ses autres activités dans la mesure du possible. La CCI Normandie, avec les CCIT a par ailleurs mis en place un numéro de téléphone et un mail uniques ainsi qu'une1 cellule de crise Coronavirus CCI pour accompagner les dirigeants d'entreprises normandes.

La crise sanitaire aura des conséquences sur la performance financière de l'exercice au 31 décembre 2020, notamment en raison de la suspension de missions à l'étranger et salons, mais ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la structure.